

COVID-19 - L'Estrie de nouveau en zone rouge Peu de nouvelles mesures pour la Ville de Magog

Magog, le 10 mai 2021 – Le gouvernement du Québec a annoncé samedi que l'Estrie basculerait en zone rouge à compter de 0h01 le lundi 10 mai. Pour continuer d'arrimer ses services aux normes en vigueur, la Ville de Magog conserve la même offre que celle en place depuis le mois de mars. Toutefois, elle recommande à la population de privilégier les services en ligne et rappelle l'importance de prendre un rendez-vous avant de se déplacer dans les bâtiments municipaux.

Bâtiments municipaux

Tous les bâtiments municipaux demeurent ouverts selon l'horaire habituel. Les citoyens y sont accueillis sur rendez-vous seulement. La prise de rendez-vous peut se faire en ligne ou par téléphone en composant le 819 843-3333. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

Bibliothèque Memphrémagog, écocentre et autres infrastructures

L'accès aux autres infrastructures municipales telles que la [Bibliothèque Memphrémagog](#), l'aréna, l'écocentre et les parcs demeure inchangé.

Séances du conseil municipal

Les séances du conseil municipal continueront de se tenir à huis clos. Elles sont télédiffusées sur les ondes de NousTV et AXIONtv et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog.

Services en ligne ou à distance

Le Service GO (plaintes et requêtes) demeure accessible selon l'horaire régulier par téléphone au 819 843-3333 ou en ligne au gomagog.com.

Plusieurs services sont offerts en ligne. Ils sont répertoriés sur le [site Internet de la Ville de Magog](#).

La Ville de Magog demande à la population de faire preuve de compréhension et de civisme envers les employés municipaux, qui, dans le contexte, doublent les efforts pour continuer à offrir un bon niveau de service.



- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

